

62

Commission permanente

Séance du 28 août 2023



Rapporteur : Mme LARUE

48408

21 - Enseignement 2nd degré

### Appel à projets Collèges en action

Le lundi 28 août 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif ;

## Expose :

Dans le cadre de l'appel à projets "Collèges en action", les collèges ont la possibilité de déposer en ligne tout au long de l'année scolaire des demandes de soutien via le portail collèges (<https://colleges.ille-et-vilaine.fr/>).

Ce rapport détaille les 5 projets qui ont été présentés lors du groupe de travail éducation jeunesse du 10 juillet 2023. Un avis favorable a été donné et le groupe soumet les montants suivants au vote de la Commission permanente.

Le détail des projets est joint en annexe :

Collège	Commune	Statut	Nom du projet	Subvention sollicitée	Subvention proposée
LE CHÊNE VERT	BAIN DE BRETAGNE	public	Journée olympique	3 532,00 €	3 310,50 €
FRANÇOISE ELIE	BREAL-SOUS-MONFORT	public	Réalisation d'un court métrage	2 737,50 €	2 737,50 €
GEORGES BRASSENS	LE RHEU	public	Prévention de l'usage des écrans	1 400,00 €	1 400,00 €
LOUIS GUILLOUX	MONTFORT SUR MEU	public	Emotiscol	3 919,40 €	3 919,40 €
SAINTE JOSÉPHINE BAKHITA	RENNES	privé	Fiction sonore, la cafetière (Théophile Gautier)	3 300,00 €	3 300,00 €
					<b>14 667,40 €</b>

Les projets des collèges publics seront prélevés sur l'imputation 65/221/65737/P133 et le projet du collège privé sera prélevé sur l'imputation 65/221/6574/P133.

## Décide :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 14 667,40 €, détaillées en annexe :

- 11 367,40 € aux collèges publics ;
- 3 300 € au collège privé Sainte-Joséphine Bakhita de Rennes.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 août 2023

ID : CP20231651

Pour extrait conforme